



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE ORDINAIRE du 12 juin 2020**

**Présents** : MM. Mmes : SAND Gilbert – RUCH Valérie – SCHMITT Dominique – PFISTER Monique – CLEISS Jonathan – SEIBERT Sandra – RUCH Yannick – LIENHART Bernard – PETITEAU Sylvia – SCHILL Fabien – WARTH Céline – SCHEER Cédric – KLOPFENSTEIN Martine – LENHARDT Olivier

**Absente excusée** : Mme LEONHART Caroline (procuration à M. LENHARDT Olivier)

#### **ORDRE DU JOUR** :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du 24 mai 2020
3. Election des adjoints au maire
4. Compte rendu des délégations de signature du maire
5. Désignation des délégués du SIVOM
6. Désignation des délégués des commissions
7. Taux d'imposition et taxes directes locales
8. Convention de mise en place d'un service administratif commun
9. Divers

#### **DECISIONS PRISES** :

##### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme RUCH Valérie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

##### **2. Approbation du compte rendu du 24 mai 2020**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve le compte rendu de la séance du 24 mai 2020.

##### **3. Election des adjoints au maire**

La sous-préfecture relève que l'élection du 24 mai 2020 des adjoints au Maire ne s'est pas déroulée dans les formes et conditions légalement prescrites. En effet, l'alternance dans la liste des adjoints n'avait pas été respectée. Suite à cette communication, les 3 adjoints ont remis leur démission qui a

été acceptée par le sous-préfet par courrier du 10 juin 2020. De nouvelles élections sont donc nécessaires et auront lieu dès maintenant en conformité avec la législation.

#### Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme PETITEAU Sylvia et M. LENHARDT Olivier.

#### Désignation du nombre d'adjoints

M. le Maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

#### Election des adjoints

Sous la présidence de M. SAND Gilbert, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

##### *a. Liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire*

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné auparavant.

##### *b. Résultats du premier tour de scrutin*

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d) Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	3
e) Nombre de suffrages exprimés (b – c – d)	12
f) Majorité absolue	7

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DE CHAQUE CANDIDAT EN TETE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CLEISS Jonathan	12	Douze

*c. Résultats du deuxième tour de scrutin*

Sans objet

*d. Résultats du troisième tour de scrutin*

Sans objet

*e. Proclamation de l'élection des adjoints*

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. CLEISS Jonathan. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation jointe :

CLEISS Jonathan

RUCH Valérie

RUCH Yannick

**4. Compte rendu des délégations de signature au maire**

Dans le cadre de sa délégation de signature, M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été amené à signer les documents ci-dessous :

- 4 dossiers d'usage de droit de préemption pour lesquels la commune n'a pas fait valoir ses droits : vente de la maison de HARRER Claude, vente d'un terrain de RICHERT Claire, vente de la maison de JAECKLE Marie, vente d'un terrain de HUBER Jean-Claude
- Un don de 5.000 € de la paroisse à la commune suite aux travaux effectués au presbytère.

**5. Désignation des délégués du SIVOM**

Deux listes de candidats aux fonctions de délégués du SIVOM ont été déposées :

- a) SAND Gilbert, SCHMITT Dominique, PFISTER Monique
- b) SAND Gilbert, SCHMITT Dominique, SEIBERT Sandra

Après vote secret, la liste a) a obtenu 6 voix et la liste b) 9 voix.

Les délégués chargés de représenter la commune auprès du SIVOM de la Haute-Moder ont donc été désignés comme suit :

1. SAND Gilbert
2. SCHMITT Dominique
3. SEIBERT Sandra

## 6. Désignation des membres des commissions

	SMICTOM	OFFICE DU TOURISME	SIBAR	PIRVIN (Parc Naturel Régional des Vosges du Nord)	Correspondant Défense	COMITE DE GESTION	CIMETIERE	MEDIATHEQUE	Comité consultatif des Sapeurs Pompiers	CCAS - Action sociale	FINANCES	Appel d'offres - Ouverture des plis	Communication - Internet	Fleurissement - Cadre de vie - Patrimoine	Travaux - Bâtiments - Voirie	CCID (commission communale des impôts directs)	
SAND Gilbert	X				X	X			X		X	X	X	X	X	X	SAND Gilbert
RUCH Valérie			X				X			X			X			X	RUCH Valérie
SCHMITT Dominique									X	X	X sup					X	SCHMITT Dominique
PFISTER Monique						X	X	X	X						X	X	PFISTER Monique
CLEISS Jonathan					X	X	X			X	X		X	X	X	X	CLEISS Jonathan
SEIBERT Sandra												X				X	SEIBERT Sandra
RUCH Yannick					X			X			X		X	X	X	X	RUCH Yannick
LEONHART Caroline					X								X			X	LEONHART Caroline
LIENHART Bernard		X tit								X		X				X	LIENHART Bernard
PETITEAU Sylvia					X											X	PETITEAU Sylvia
SCHILL Fabien					X						X		X	X	X	X	SCHILL Fabien
WARTH Céline			X sup		X						X sup		X			X	WARTH Céline
SCHEER Cédric								X	X							X	SCHEER Cédric
KLOPFENSTEIN Martine		Xsup							X							X	KLOPFENSTEIN Martine
LENHARDT Olivier			X tit								X sup			X	X	X	LENHARDT Olivier

## 7. Taux d'imposition et taxes directes locales

Le conseil municipal vote les taux d'imposition pour l'année 2020 (identiques aux taux votés en 2019), comme suit :

a. Taxe d'habitation	9,10 % pour un produit de	123 578,- €
b. Taxe foncière (bâti)	10,00 % pour un produit de	86 900,- €
c. Taxe foncière (non bâti)	74,65 % pour un produit de	18 364,- €

---

**TOTAL 228 842,- €**

## 8. Convention de mise en place d'un service administratif commun

En raison de l'arrêt de maladie de la secrétaire de mairie depuis le mois de mai jusqu'au 30 juin et son départ à la retraite à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, le secrétariat de mairie est assuré par Mme GANGLOFF Sandrine. Mme GANGLOFF a signé un contrat pour une durée d'un an à raison de 6 heures par semaine. Elle est présente en mairie le mercredi après-midi et le vendredi après-midi.

Il convient à présent de recruter une nouvelle secrétaire. M. le Maire propose de signer une convention de mise en place d'un service administratif commun avec la Communauté de Communes de Hanau – La Petite Pierre. L'appel à candidatures lancé par la communauté de communes précise la durée hebdomadaire, soit 20 heures, ainsi que le délai de réception des candidatures au 12 juillet 2020. Le poste devrait être occupé à partir du 1<sup>er</sup> septembre prochain.

## 9. Divers

- Le sujet des masques mis à disposition dans le cadre du COVID-19, notamment leur qualité, a été abordé.
- Des remarques ont été faites quant à l'entretien du cimetière.
- M. WINDSTEIN René a contacté M. le Maire concernant, premièrement, sa demande d'enlever les chênes près de l'abri randonneur, deuxièmement sa proposition de racheter à la commune la parcelle (cadastrée section 01 parcelle 74) d'une superficie de 4,16 ares derrière le moulin à huile. Les chênes resteront. Quand à la parcelle, à voir pour un éventuel échange.
- Lors des travaux d'aménagement du rond-point vers Wingen-sur-Moder, M. SCHNEIDER Francis a fait don d'un petit emplacement situé sur la rue des Champs, au niveau de la sortie du centre de contrôle technique. Encore merci à Francis.
- Deux arrêtés de circulation ont été pris dans le cadre de travaux dans la rue de la Gare en juin et des travaux sur la RD12 en direction de la Kolhuette les 08 et 09 juillet.
- M. BATAILLE remplace M. PERAT Markus, trésorier de Bouxwiller. M. BECK lui succédera à partir du 1<sup>er</sup> septembre prochain.
- M. GRASSWILL Ronny, M. HUBER Jean-Claude et Mme JOCHEM Elise souhaitent acquérir le terrain communal (cadastré section 3 parcelle 39 lieu-dit « Kienthal ») d'une superficie de 11,24 ares, situé en prolongement de leurs parcelles. Le conseil municipal approuve la démarche de M. le Maire de rencontrer les trois propriétaires et de leur proposer un prix de vente de 1.000 € l'are + frais de géomètre à leur charge.
- La commune a été contactée par la société AEAL qui propose de changer les containers pour textiles situés près de l'ancienne gare. La commune, ayant un contrat avec la société COLTHAB, ne souhaite pas en changer.
- M. BERNHARD, horticulteur, a fleuri la commune pour l'été.
- M. le Maire propose de dématérialiser les invitations au conseil municipal ainsi que les comptes rendus. A l'avenir, dans un premier temps, les comptes rendus seront envoyés dans un délai de 15 jours après la réunion, et dans un second temps les invitations pour la prochaine réunion parviendront par mail accompagnées du pouvoir et du compte rendu de la réunion précédente. Ce système est adopté à l'unanimité par les conseillers municipaux.
- Suite au déconfinement prononcé au mois de mai, les écoles, fermées en raison du COVID-19, ont rouvert leurs portes depuis le 2 juin en suivant un programme sanitaire imposé par l'Education nationale. En parallèle, la Communauté de Communes de Hanau – La Petite Pierre a mis en place un gardiennage sur les communes de Lichtenberg et Wingen-sur-Moder.
- Le prochain conseil de classe aura lieu le mardi 30 juin. Mme RUCH Valérie et M. CLEISS Jonathan y assisteront en tant qu'adjoints au maire délégués aux affaires scolaires.
- L'acquisition d'un lave-linge pour les serviettes et les torchons des écoles a été soulevée.
- La question de l'avenir du périscolaire a été abordée. A l'heure actuelle, aucune décision quant à sa réouverture en septembre n'a été prise.
- Des problèmes d'évacuation des eaux sont apparus au presbytère liés aux racines d'un saule abattu il y a deux ans et qui se sont introduites dans les canalisations. Il y aura certainement des travaux à prévoir.

**Lu et Approuvé.**

La secrétaire :

Les conseillers :